



20 et 21 octobre 2004 - Maison de la Chimie, Paris 7^e

Deux journées professionnelles organisées par l'ADEME

avec le parrainage

**du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable**

en partenariat avec

**ADELPHE, ADIVALOR, ALIAPUR
CCFA ⁽¹⁾ COREPILE, CSIAM ⁽²⁾
ÉCO-EMBALLAGES, ÉCOVOLT
FEDEREC, FNADE, SCRELEC**

(1) Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

(2) Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motorcycle

Objectifs du colloque

Depuis une dizaine d'années, **les politiques environnementales communautaires et nationales** se développent autour du **principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**, qui étend la responsabilité des fabricants à la gestion de leurs produits en fin de vie.

Pour faire face à cette évolution, les industriels « metteurs sur le marché » s'organisent et mettent en place **des éco-organismes** qui assument cette **nouvelle responsabilité technique et financière**. En France, une vingtaine d'éco-organismes devraient à terme intervenir pour gérer plus de dix millions de tonnes de déchets.

Le montage et l'organisation de ces structures rendent nécessaires une nouvelle répartition des responsabilités et l'instauration de nouveaux modes relationnels entre tous les acteurs : producteurs, distributeurs, opérateurs, prestataires de services, collectivités, consommateurs.

Dans cette période de **profonde mutation**, source d'interrogations, d'expérimentations et de tensions, la **confrontation d'expériences** et les **échanges entre les différentes filières** sont indispensables pour faire **émerger des solutions innovantes, améliorer la compréhension mutuelle et faire progresser les choix politiques**.

C'est la raison pour laquelle l'ADEME organise avec le parrainage du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ainsi que du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et en partenariat avec les éco-organismes et les professionnels des filières, **la 2^e édition du colloque « Filières et Recyclage » qui se déroulera les 20 et 21 octobre 2004 à la maison de la Chimie à Paris.**

Ces deux journées professionnelles sont organisées autour de :

- **Deux sessions plénières sur les problématiques communes aux filières en France et en Europe.** Quelles sont les implications de la REP ? Quel partage des responsabilités entre les acteurs ? Quelles conséquences sur les filières existantes ? La concurrence a-t-elle sa place ?
- **Cinq ateliers thématiques : véhicules hors d'usage (VHU), pneumatiques usagés, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), emballages ménagers et industriels, déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD)** consacrés à l'actualité réglementaire, aux contraintes et perspectives spécifiques des filières. Comment améliorer l'efficacité de la collecte ? Atteindre les taux de valorisation ? Assurer l'équilibre économique ? Anticiper les évolutions ?
- **Deux ateliers transversaux**, le premier dédié au **réemploi des produits en fin de vie**, le second traitant **de l'éco-conception des produits**, préoccupations communes aux différentes filières. Quelle est la place du réemploi au sein des filières ? Le marché est-il suffisant pour pérenniser le réemploi ? Eco-conception : quels sont les retours d'expériences ? Comment aller plus loin ? Quel intérêt pour les industriels ?

Ces deux journées professionnelles s'adressent à tous les acteurs concernés par la fin de vie des produits :

- industriels, fabricants, distributeurs, importateurs, collecteurs, recycleurs, valorisateurs,
- prestataires de services, bureaux d'études,
- collectivités locales, structures intercommunales, associations de consommateurs et de protection de l'environnement,
- CCI, CRCI, Chambres de métiers, institutionnels, presse spécialisée et presse environnement.

SOMMAIRE

Synoptique du colloque	p. 3
Présentation des sessions plénières	p. 4
Présentation des ateliers	p. 5
Programme détaillé du colloque	p. 8
Renseignements pratiques	p. 18
Conditions d'inscription	p. 19
Bulletin d'inscription	p. 20
Plan d'accès	p. 21

Synoptique du colloque

Mercredi 20 octobre 2004

Matinée

8 h 30	Accueil des participants, enregistrement, remise des dossiers
10 h 00	Ouverture officielle du colloque
11 h 00	Session Plénière « Le partage des responsabilités entre les acteurs »
12 h 45	Déjeuner

Après-midi

14 h 15	Les ateliers du 20 octobre			
	VHU	DEEE 1/2	Emballages ménagers et industriels	Réemploi
18 h 00	Fin des ateliers			

Jeudi 21 octobre 2004

Matinée

9 h 00	Les ateliers du 13 novembre			
	PNEUS	DEEE 2/2	DTQD	Eco-conception
12 h 30	Fin des ateliers			
12 h 45	Déjeuner			

Après-midi

14 h 15	Session Plénière « Intégration de la REP dans l'économie »
16 h 30	Session plénière de clôture
17 h 00	Fin du colloque

Présentation des sessions plénières

Mercredi 20 octobre matin

Le partage des responsabilités entre les acteurs

La loi du 15 juillet 1975 fondatrice de la gestion des déchets en France depuis bientôt 30 ans repose sur **deux principes de responsabilité** :

- le premier établit **la responsabilité du détenteur** ayant généré le déchet **avec**, pour les déchets des ménages et certains déchets des artisans/commerçants, **une responsabilité de gestion par les collectivités**. Cette approche a dominé l'organisation des 20 premières années.
- le second donne la possibilité de faire appel à **la responsabilité des producteurs** de produits neufs. Ce principe se développe depuis maintenant 10 ans.

Avec le recul de l'expérience acquise, des **interrogations** apparaissent sur :

- **l'écart entre les pratiques et les fondements législatifs et réglementaires** ;
- la **nécessité** d'une **complémentarité** entre la **responsabilité du détenteur** et **celle des producteurs** ;
- la **complexité** induite par la **superposition des différentes filières** de produits en fin de vie.

Dans le cadre de la rénovation de la loi sur les déchets annoncée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, **faut-il revoir ces fondements ou les adapter** ?

La séparation déchets ménagers/déchets non ménagers a-t-elle encore un sens face à la réalité du terrain ? La responsabilité élargie des producteurs (REP) interfère fortement avec le service public selon des modalités variables d'une filière à l'autre . Faut-il préciser un modèle d'organisation ?

La table ronde permettra de confronter les points de vue des principaux acteurs sur le partage des responsabilités, question qui est depuis plusieurs mois au cœur des réflexions du Conseil National des Déchets.

Jeudi 21 octobre après-midi

Intégration de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) dans l'économie

Les professionnels du déchet ont traditionnellement comme donneurs d'ordre les détenteurs de déchets que sont les collectivités et les entreprises. Les développements récents de **la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)** viennent **bouleverser cette organisation en confiant à des éco-organismes la responsabilité de la collecte et du traitement**.

C'est aujourd'hui le cas pour les piles, les pneus et les déchets phytosanitaires, ce le sera demain pour les DEEE, les huiles et probablement pour d'autres produits à l'étude.

Dans ce contexte il apparaît qu'un **éco-organisme** peut devenir un **donneur d'ordre dominant, orientant l'ensemble du marché des déchets concernés**.

Si cette organisation présente des avantages économiques incontestables (développement des marchés, économies d'échelle, renforcement du pouvoir de négociation), **elle peut**, en revanche, **fragiliser à terme la filière** en limitant le nombre de lauréats des appels d'offres.

Quelles sont les conséquences pour les opérateurs mono activités ? Sont-ils condamnés à se diversifier, à se regrouper ou à disparaître ? Les opérateurs couvrant un large territoire seront-ils les seuls à pouvoir postuler aux dépens d'acteurs locaux ? Par ailleurs l'organisation est-elle inévitablement liée à chaque produit en fin de vie ou des synergies entre filières peuvent-elles être trouvées ?

Cette table ronde sera l'occasion pour les principaux acteurs (opérateurs du déchet, donneurs d'ordre, pouvoirs publics) et autres témoins de cette évolution, de présenter leur analyse prospective et leur point de vue sur les limites éventuelles à fixer.

Présentation des ateliers

Mercredi 20 octobre après-midi

Véhicules Hors d'Usage - VHU

Partenaires :

**Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)
Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle (CSIAM)**

Le décret du 1^{er} août 2003 de transposition de la directive VHU prévoit que le **taux de valorisation des véhicules hors d'usage devra atteindre 95% en 2015**.

Comment relever un tel défi ? Faudra-t-il mettre en œuvre de nouvelles techniques de dépollution, de traitement et de valorisation ?

Face à ces interrogations, les professionnels du traitement des VHU confronteront dans cet atelier les résultats de leurs travaux.

Avec une production annuelle proche de 3 millions de véhicules, **l'industrie automobile française pourrait consommer des tonnages importants de matière recyclée**. Opportunité pour les recycleurs, l'intégration de matière recyclée dans les voitures est un enjeu pour les constructeurs qui devront communiquer sur les actions engagées dans ce domaine.

Quelle est la position des constructeurs ? Quelles sont leurs exigences vis à vis des recycleurs ?

Le décret français introduit des éléments susceptibles de modifier l'organisation, la structure et l'équilibre économique de cette filière. Quelles évolutions peuvent intervenir au cours des prochaines années ? Des représentants des constructeurs, démolisseurs et broyeurs feront part de leur point de vue.

Mercredi 20 octobre après-midi

Emballages ménagers et industriels

Partenaires :

ÉCO-EMBALLAGES et ADELPHÉ

Il y a dix ans, la directive sur les emballages et les déchets d'emballages fixait, pour la première fois, des **objectifs de recyclage et de valorisation** à atteindre en 2001. Ces objectifs ont été atteints par la France en temps voulu, à l'exception de l'objectif de recyclage des plastiques qui a été obtenu en 2002.

Les objectifs européens fixés pour 2008 sont nettement **plus ambitieux** et **nécessiteront la recherche de nouvelles dynamiques** pour optimiser l'existant, tout en mobilisant des gisements complémentaires au moindre coût.

Pour les emballages ménagers, les dispositions prises dans le cadre du réagrément des sociétés agréées, devraient conduire, dans ce domaine, à l'atteinte des objectifs.

Pour les emballages industriels, la réflexion doit être poursuivie sur les organisations actuelles afin d'en cerner les limites et d'identifier les modifications à initier. La présentation de la transposition de la directive en Belgique, au Royaume Uni et des exemples d'organisations françaises alimenteront le débat :

- Comment capter de nouveaux gisements ?
- Quelles évolutions de la filière faudra-t-il envisager ?
- Faudra-t-il imaginer de nouveaux mécanismes financiers ?
- Comment maîtriser les coûts, tout en assurant l'atteinte des objectifs européens ?

Présentation des ateliers

Mercredi 20 octobre après-midi

Réemploi des produits en fin de vie

Les récentes directives sur les VHU et les DEEE inscrivent le réemploi comme une voie à développer. Sans attendre la réglementation, le réemploi s'est organisé depuis longtemps dans les secteurs de l'automobile et des textiles, plus récemment dans ceux des DEEE et du mobilier.

Ces activités présentent :

- un **intérêt économique** par le développement d'une nouvelle activité marchande
- un **intérêt social** par la création d'emplois d'insertion et la proposition d'équipements à prix réduit destinés à des populations défavorisées.
- un **intérêt environnemental** par la diminution des quantités de déchets à éliminer grâce à l'augmentation de la durée de vie des équipements.

Face à l'évolution des réglementations relatives aux produits en fin de vie :

- **quelle place peuvent prendre ces entreprises**, souvent à caractère associatif, face aux donneurs d'ordre que sont les collectivités, les éco-organismes, les industriels ?
- **le marché est-il suffisant** pour porter leurs activités ?
- enfin, **quel est l'intérêt du citoyen-consommateur** pour le réemploi ?

Mercredi 20 octobre après-midi (1^{ère} partie)
+ Jeudi 20 octobre matin (2^e partie)

Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Partenaire : SCRELEC

La transposition de la directive DEEE doit intervenir en 2004 dans tous les Etats membres. Elle établit un taux de **collecte des DEEE des ménages qui devra atteindre 4kg/an/hab en 2006** et fixe des **objectifs ambitieux de valorisation**. Introduisant la responsabilité des producteurs, cette directive esquisse les contours d'une filière dont l'organisation reste à concevoir.

1^{ère} partie

Sur quelle base réglementaire la filière se mettra-t-elle en place en France ? Quels mécanismes de financement et de garantie assureront sa pérennité ? Quelles options ont été retenues par nos voisins européens ?

Les objectifs de collecte concernent les DEEE des ménages, soit environ 25 millions de foyers... **L'organisation d'une collecte efficace, à un coût acceptable et accessible à tous nécessitera de surmonter des difficultés pratiques** : multiplicité des organisations de producteurs, contraintes des points de collecte... Les actions conduites sur le terrain reflètent ces difficultés et la complexité des choix pour y faire face. Plusieurs expériences de collecte seront présentées pour alimenter les réflexions sur la future organisation à mettre en place.

2^e partie

Collectés, les DEEE devront ensuite être **dépollués et valorisés**. A moins d'un an de l'entrée en vigueur de la responsabilité du producteur et alors que les initiatives de traitement conformes aux exigences de la directive restent ponctuelles, **qu'en est-il des capacités de traitement en France ?** Les opérateurs actuels peuvent-ils répondre aux exigences de dépollution et de traçabilité de la directive ? Les technologies permettent-elles d'atteindre les taux de valorisation ?

La table ronde sera l'occasion pour les différents acteurs d'échanger leurs expériences et de confronter leurs points de vue sur l'organisation de la filière et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de collecte et de valorisation.

Présentation des ateliers (suite)

Jeudi 21 octobre matin

Pneumatiques usagés

Partenaire : ALIAPUR

2004, An 1 de la filière pneus usagés placée sous la responsabilité des producteurs de pneus.

Après un démarrage difficile, la route est désormais tracée pour cette filière. La réussite de sa mise en place dépendra de l'implication de chacun des acteurs.

Distributeurs, collecteurs, valorisateurs et producteurs dresseront lors de cet atelier un **premier bilan de l'année 2004** :

- quels sont les difficultés rencontrées et les points de satisfaction ?
- quelles améliorations apporter à l'organisation de la filière ?
- ALIAPUR, créée par les principaux producteurs de pneus neufs ne représente que 70 % du marché. Comment les autres producteurs se sont-ils organisés pour répondre à leurs obligations réglementaires ?
- Comment les collecteurs et les valorisateurs vivent-ils la profonde mutation de leur activité ?

Outre la phase essentielle d'organisation de cette filière, **la diversification et la pérennisation des modes de valorisation de pneus usagés constituent un autre enjeu à relever.** L'atelier fera aussi le point sur les récents programmes de R&D des industriels et des chercheurs pour asseoir durablement la valorisation technique et économique des pneus.

Jeudi 21 octobre matin

Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)

Partenaire : ADIVALOR

Déchets dangereux produits en petites quantités et dispersés sur tout le territoire, **les DTQD** sont éliminés soit dans les déchets en mélange entrant dans les décharges ou les incinérateurs soit dans les eaux usées. Ils **génèrent d'importants impacts sur l'environnement et complexifient le fonctionnement des installations de traitement.**

Des actions ont déjà été engagées – le plus souvent sur des initiatives collectives au niveau d'un territoire ou d'une profession - pour trouver une solution de gestion, mais la généralisation et la pérennisation restent aléatoires.

Il convient aujourd'hui de trouver des solutions durables en déterminant les meilleurs champs d'action. Quelles sont les démarches à développer ? Comment fixer les priorités ? Le renforcement d'une réglementation transversale a-t-elle un sens ? Est-il préférable de privilégier la Responsabilité Élargie des Producteurs ? Sur une base réglementaire ou volontaire ?

Autant d'interrogations auxquelles les intervenants de cet atelier devront apporter des éléments de réponse.

Jeudi 21 octobre matin

Éco-conception des produits

Les réglementations sur les produits en fin de vie s'imposent aux **fabricants**. Ceux-ci **doivent** désormais **contribuer à atteindre des objectifs de recyclage ou de valorisation.** Ils doivent aussi **participer financièrement à leur traitement en fin de vie.**

Dès lors, ils ont tout intérêt à **intégrer des critères environnementaux lors de la conception et à s'interroger sur leurs produits** : quelles sont les substances qui sont désormais interdites ou limitées ? Puis-je réduire le nombre de composants entrant dans la fabrication d'un produit ? Quelles incidences en terme de transfert de pollution ? En fin de vie, mon produit pourra-t-il être recyclé ou valorisé ? Dans quelles conditions ? Plus largement, quels sont les impacts de mon produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie ?

Face à ces contraintes, **l'éco-conception apparaît comme une véritable opportunité pour innover.** Des fabricants et des secteurs industriels qui se sont engagés dans cette démarche viendront témoigner. Quels sont les retours d'expérience ? Quels enseignements en tirer ? Quelles méthodologies et quels outils sont utilisés ? Comment sensibiliser tous les acteurs industriels ?

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Mercredi 20 octobre 2004 – Matinée

8 h 30 – 10 h 00 Accueil, enregistrement, remise des dossiers, café de bienvenue

Animateur : Philippe Leclerc, journaliste

SESSION PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

- 10 h 00 Ouverture officielle du colloque**
Patrick DEVEDJIAN, Ministre délégué à l'Industrie
(sous réserve de disponibilité)
- 10 h 20 Introduction aux travaux**
Michèle PAPPALARDO, Présidente, ADEME
- 10 h 40 2002 -2004 : l'évolution des filières de produits en fin de vie**
Alain GELDRON, Chef du Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières,
ADEME

SESSION PLÉNIÈRE : Le partage des responsabilités entre les acteurs

- 11 h 00 La diversité des situations en Europe**
Eric MUGNIER, Directeur de mission, Ernst et Young
- 11 h 20 Les réflexions du Conseil National des Déchets**
Jacques PÉLISSARD, Député- maire de Lons-le-Saunier, Président du Conseil National des Déchets
- 11 h 40 Table ronde « Producteurs/distributeurs et collectivités locales : quel partage des responsabilités ? »**

Avec la participation de :

- **Jérôme BEDIER**, Président, Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)
- **Gilles GROS**, Président, COREPILE
- **Bernard HÉRODIN**, Directeur général, ECO-EMBALLAGES
- **Denis MERVILLE**, Président de la Commission Environnement de l'Association des Maires de France (AMF)
Député- maire de Seine Maritime
- **Jacques PÉLISSARD**, Député- maire de Lons-le-Saunier, Président du Conseil National des Déchets (CND)
- **Philippe POELS**, Président directeur général, SONY France
- **Dorothee QUICKERT-MENZEL**, Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV)
- **Thierry TROUVE**, Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- **Michel VALACHE**, Elu à la Chambre de commerce de Paris, Commission Industrie et Environnement, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et de l'Industrie (ACFCI)

Echanges avec la salle

12 h45 – 14 h 00- Déjeuner

Mercredi 20 octobre 2004

14 h 15 – 18 h 00- LES ATELIERS

Véhicules Hors d'Usage - VHU

Partenaires :

Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)

Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motocycle (CSIAM)

Animateur : Denis Cheissoux, Journaliste

Quelles évolutions techniques pour le traitement et la valorisation des VHU ?

- 14 h 15** **Les enjeux techniques et économiques de la dépollution des véhicules conformément à la directive VHU**
Manuel BURNAND, Directeur général Eco-VHU, CFF Recycling
- 14 h 30** **La valorisation des VHU par un démontage avancé et optimisé**
- Jean-Marie DEL VECCHIO, Consultant industriel, NOVA CONCEPT
- Daniel FROELICH, Directeur Scientifique, ENSAM, Chambéry
- 14 h 50** **Techniques de valorisation des VHU par le tri post-broyage**
Olivier FRANCOIS, Responsable environnement, GALLOO France

Quelle politique d'intégration de matières recyclées dans les véhicules neufs ?

- 15 h 10** **Processus et résultats de Renault**
Robert LASSARTESES, Chef de la Prestation Recyclage, RENAULT
- 15 h 25** **La politique de Toyota**
Sophie DEFLESSELLE, Responsable Environnement, TOYOTA France
- Échanges avec la salle**
- 16 h 00** **Pause**

Demain : quelle organisation pour la filière ?

- 16 h 30** **Le dispositif réglementaire français de transposition de la directive VHU**
Hervé VANLAER, Sous-directeur des produits et des déchets,
Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 16 h 45** **L'économie du traitement des VHU : équilibrée aujourd'hui mais demain ?**
Eric LECOINTRE, Ingénieur, Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières,
ADEME
- 17 h 05** **Le point de vue des acteurs**
- Vincent BARTIN, Président, FEDEREC Métal
 - Rozenn LE BORGNE, Coordinateur environnement, Direction Stratégie et Produit, Groupe PSA PEUGEOT CITROEN
 - Patrick POINCELET, Président de la branche nationale des démolisseurs de véhicules, Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)
 - Benoît SIX, Président du Syndicat des Broyeurs Français (SBF)
- 17 h 40** **Échanges avec la salle**
- 18 h 00** **Fin de l'atelier**

Mercredi 20 octobre 2004

14 h 15 – 18 h 00- LES ATELIERS

Emballages ménagers et industriels

Partenaires : ECO-EMBALLAGES et ADELPHE

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

Enjeux et perspectives du recyclage des emballages

- 14 h 15** **Etat des lieux de la valorisation des emballages en France**
Sylvain PASQUIER, Ingénieur, Département Prévention Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 14 h 30** **Atteinte des objectifs et prise en charge des coûts par les sociétés agréées**
Bertrand PAILLAT, Directeur Développement et Optimisation, ECO-EMBALLAGES
Jean DEVISME, Directeur collectivités et communication, ADELPHE

La mise en place d'outils économiques

- 14 h 50** **Le système anglais des PRN : des permis négociables appliqués aux déchets**
Eric MUGNIER, Directeur de mission, Ernst & Young
- 15 h 05** **Le système belge VAL- I-PAC pour la valorisation des emballages non ménagers**
Brigitte VAN BAEL, Directeur communication, VAL-I-PAC
- 15 h 25** **Avantages et inconvénients des différents outils économiques**
Olivier ARNOLD, Direction Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 15 h 40** **échanges avec la salle**
- 16 h 00** **Pause**

Recyclage des emballages industriels : réalités de terrain et perspectives d'évolution

- 16 h 30** **Les organisations collectives mises en place par les professionnels de l'emballage**
Jean-François STOSSER, Président, Comité de Liaison des Industries Françaises de l'Emballage (CLIFE)
- 16 h 55** **L'expérience d'une collectivité dans la collecte des emballages non ménagers**
Hélène COLOMBINI, Responsable service déchets environnement, Communauté de communes du Pays de Lunel
- 17 h 10** **La gestion des gisements de petites tailles ou de centre ville par la distribution**
- Sophie GILLIER, Chargée de mission environnement, PERIFEM
- Catherine FRETILLIERE, Chef du département frais généraux, MONOPRIX
- Stéphane DUFORT, Responsable qualité et développement durable, CHAMPION
- 17 h 30** **Les perspectives de transposition de la directive emballages en France**
Pascale VIARD, Chef du bureau de la qualité écologique des produits, DPPR/SDPD, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 17 h 45** **Échanges avec la salle**
- 18 h 00** **Fin de l'atelier**

Mercredi 20 octobre 2004

14 h 15 – 18 h 00- LES ATELIERS

Réemploi des produits en fin de vie

Animatrice : Carine Rocchesani, Journaliste

Le réemploi : une réponse à un besoin ou une nécessité ?

- 14 h 15 Prolonger la durée de vie des équipements: un objectif incontournable**
Virginie ROCHETEAU, Ingénieur, Département Prévention Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 14 h 35 Le réemploi des DEEE : une activité économique et environnementale pour un projet social**
Patrice PARTULA, Responsable développement, Fédération ENVIE
- 14 h 55 Y a t-il une place pour le réemploi sur le marché ?**
Jean-Paul BOURGEAT, Directeur service groupes, ElcoBrandt
- 15 h 15 Le réemploi répond-il à une demande des consommateurs ?**
Résultats de l'enquête « les français face au réemploi »
Interventions de :
- Catherine ROUSSEAU, Directeur Research & Planning, Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC)
- Denise LESPINASSE, Administratrice, UFC Que Choisir
- 15 h 45 Echanges avec la salle**
- 16 h 00 Pause**

Le réemploi : un nouveau service aux collectivités ?

- 16 h 30 Le réemploi des textiles : quels développements ?**
Valérie FAYARD, EMMAUS France, Le Relais
- 16 h 50 Le réemploi : une gestion performante des encombrants des ménages ?**
Sylvie CHAPPELET, Directrice, Réseau des Recycleries et Ressourceries
- 17 h 10 Les collectivités peuvent-elles promouvoir le réemploi ?**
Francis CHALOT, Maire, Janville sur Juine
- 17 h 30 Les perspectives**
Alain GELDRON, Chef du Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 17 h 50 Échanges avec la salle**
- 18 h00 Fin de l'atelier**

Mercredi 20 octobre 2004

14 h 15 – 18 h 00- LES ATELIERS

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) 1^{ère} partie

Partenaire : SCRELEC

Animateur : Philippe Leclerc, Journaliste

La transposition de la directive DEEE

14 h 15 **Où en est-on en France ? Les grandes lignes du décret, le dispositif de financement et de contrôle**

- Delphine FAUSSURIER, DPPR/SDPD, Ministère de l'Écologie et de Développement Durable
- Michel FRANZ, Chef du bureau Energie-Environnement, DIGITIP, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

14 h 50 **Les solutions adoptées par nos voisins européens**

En Belgique

Caroline THIENPOND, Communication Project Coordinator, RECUPEL

En Allemagne

Helmut SCHNURER, Directeur de la subdivision gestion des déchets,
Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire

Échanges avec la salle

16 h 00 **Pause**

La collecte des DEEE des ménages : les enseignements tirés de l'expérience de terrain

16 h 30 **Initiative Recyclage® : bilan de deux ans de collecte sur Nantes Métropole**

Laetitia FLAHAUT, Responsable développement, SCRELEC

Avec les témoignages de :

- Rémi COMTE, Chef de marché DEEE, ONYX Centre-Ouest
- Joël FORESTIER, Directeur, Direction des déchets, Communauté Urbaine de Nantes

17 h 00 **La distribution face au DEEE : pistes d'implication, solutions et moyens associés**

Yves MASSART, Manager environnement, AUCHAN

17 h 20 **Un exemple de gestion par une collectivité**

Un représentant de la Communauté Urbaine de Strasbourg

17 h 40 **Échanges avec la salle**

18 h 00 **Fin de l'atelier**

Jeudi 21 octobre 2004

9 h 00 – 12 h 30- LES ATELIERS

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) 2^e partie

Partenaire : SCRELEC

Animateur : Philippe Leclerc, Journaliste

Le traitement : capacités, technologies, taux de valorisation

- 9 h 00 Le traitement des DEEE en France : état des lieux**
Sarah MARTIN, Ingénieur, Département Prévention,
Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 9 h 20 Filières testées par l'opération de Nantes, bilans de valorisation et traçabilité**
Bertrand REYGNER, Responsable technique, SCRELEC
Avec les témoignages de :
- Dominique KACZMAREK, Directeur opérationnel, AISE
- Olivier FRANCOIS, Responsable environnement, GALLOO France
- 9 h 50 Calcul et contrôle des taux de valorisation en Europe**
Stéphanie ZANGL, Expert technique, OKOPOL
- 10 h 10 Échanges avec la salle**
- 10 h 30 Pause**

Quelle organisation mettre en place pour atteindre les objectifs de la directive ?

11 h 00 Le point de vue des acteurs

Avec la participation de :

- Christian BRABANT, Administrateur délégué à l'environnement, GIFAM/ Directeur général France WHIRLPOOL
- Bernard LANFRANCHI, FNADE /chargé d'affaires environnementales ONYX
- Jean-Paul OUIN, Président de la Commission des relations institutionnelles SIMAVELEC/ responsable des affaires juridiques, PHILIPS France
- Jean-Pierre PARISI, FEDEREC/Responsable développement DEEE, TRIADE
- Géraldine POIVERT, Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD)
- Hervé VANLAER, Sous-directeur des produits et des déchets, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- Un représentant de l'Association des Maires de France (AMF)
- Un représentant des industries informatiques et télécommunications

12 h 00 Echanges avec la salle

12 h 30 Fin de l'atelier

Jeudi 21 octobre 2004

9 h 00 – 12 h 30- LES ATELIERS

Pneumatiques usagés

Partenaire : ALIAPUR

Animateur : Denis Cheissoux, Journaliste

La valorisation des pneus : nouvelles opportunités

- 9 h 00** **Le soutien à la R&D pour une valorisation durable des pneus usagés**
Catherine CLAUZADE, Responsable R&D, ALIAPUR
Eric LECOINTRE, Ingénieur, Département Prévention Recyclage et Organisation des Filières,
ADEME
- 9 h 25** **Les composites cimentaires incorporant des granulats en caoutchouc**
Anaclet TURATSINZE, Maître de conférences, INSA UPS Génie Civil,
Laboratoire Durabilité des Matériaux de Construction
- 9 h 40** **Utilisation de granulats de caoutchouc dans les enrobés bitumineux**
Jérôme MARCILLOUX, Chef de projet R & D, APPIA
- 9 h 55** **Vers une normalisation européenne des produits issus du traitement de pneus usagés**
Valérie SCHULMAN, Secrétaire générale, European Tyre Recycling Association (ETRA)
- 10 h 10** **Échanges avec la salle**
- 10 h 30** **Pause**

Quel bilan dresser pour 2004 ?

- 11 h 00** **Les premiers enseignements de l'application du décret sur les pneus usagés**
Gilles PONTET, DPPR/SDPD, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 11 h 15** **Filière ALIAPUR : premier bilan après 7 mois d'activité**
René CATANIA, Directeur des opérations, ALIAPUR
- 11 h 35** **2004, une année charnière pour les collecteurs de pneus**
Pascal CHAMPION, Président de la commission des collecteurs de pneus usagés du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA)
- 11 h 50** **La participation des distributeurs à la réussite de la filière**
Pascal FRAUMONT, Président, Environnement Commerce Automobile (ECA)
- 12 h 05** **Les granulateurs de pneus usagés au cœur de la filière**
Jean-Pierre CORREGÉ, Association des valorisateurs de pneus usagés (AVPU)
- 12 h 20** **Echanges avec la salle**
- 12 h 30** **Fin de l'atelier**

Jeudi 21 octobre 2004

9 h 00 – 12 h 30- LES ATELIERS

Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)

Partenaire : ADIVALOR

Animateur : Jean-Michel Lobry, Journaliste

Etat des lieux et retours d'expériences

- 9 h 00** **Gestion des DTQD : état des lieux**
Didier GABARDA-OLIVA, Ingénieur, Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 9 h 15** **L'action des Agences de l'Eau**
Henri SARTORE, Chef du service déchets et petites entreprises,
Agence de l'Eau Seine Normandie
- 9 h 30** **Retours d'expériences**
- **Gestion des déchets phytosanitaires professionnels : quels enseignements pour la gestion des DTQD ?**
Pierre DE LEPINAU, Directeur général, ADIVALOR
 - **L'apport volontaire des DTQD des ménages : l'initiative d'une collectivité**
Olivier GABELICA, Chef du service propreté et collecte, Ville d'Aulnay Sous Bois
- 10 h 10** **Echanges avec la salle**
- 10 h 30** **Pause**
- 11 h 00** **Retours d'expériences**
- **Création d'un réseau de 6 déchèteries professionnelles sur la communauté Urbaine de Bordeaux**
Marianne CARITEZ, Chargée de mission environnement, Chambre de Métiers de Gironde
 - **La gestion collective des DTQD dans les Industries Graphiques**
Benoît MOREAU, Responsable environnement, Fédération de l'Imprimerie et de la Communication Graphique (FICG)

Collecte et traitement des DTQD : perspectives d'action

- 11 h 30** **Une méthode d'analyse et un plan d'action**
Didier GABARDA-OLIVA, Ingénieur, Département Prévention Recyclage et Organisation des Filières, ADEME
- 12 h 00** **Le point de vue des pouvoirs publics**
Emmanuel MORICE, DPPR/SDPD, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 12 h 15** **Échanges avec la salle**
- 12 h 30** **Fin de l'atelier**

Jeudi 21 octobre 2004

9 h 00 – 12 h 30- LES ATELIERS

Éco-conception des produits

Animatrice : Carine Rocchesani, Journaliste

9 h 00 L'éco-conception : enjeux, outils méthodologiques et incitations
Myriam PUAUT, Ingénieur, Département Eco-conception et Consommation Durable, ADEME

De la prise en compte de la fin de vie du produit à une démarche innovante d'éco-conception...

9 h 15 Produits électriques et électroniques : mieux concevoir pour mieux valoriser
Patrick DUBOTS, Directeur environnement, ALCATEL

9 h 35 L'éco-conception : une nécessité pour le secteur de l'automobile
Frédéric VIOT, Responsable environnement recyclage, Plastic Omnium Auto Exterior

9 h 55 Une démarche novatrice qui rencontre l'intérêt des clients
Christophe DEVILLERS, R & D Manager, SOFRANCE

Échanges avec la salle

10 h 30 Pause

Les actions sectorielles : un levier efficace pour développer l'éco-conception

11 h 00 Emballages plastiques : une structure de conseil à la disposition des industriels
Laure VIDAL, Responsable recyclage plastiques, Comité technique de recyclage des emballages plastiques (COTREP)

11 h 20 Emballage papier/carton : un exemple original de sensibilisation
Stéphane THIOILLIER, Président, Pro-carton

11 h 40 Ameublement : un guide d'aide à l'éco-conception
Sophie LABROUSSE, Responsable environnement, Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA)

12 h 00 Les secteurs industriels s'associent pour développer des méthodes et des outils performants
- Linda LESCUYER, Directeur de CODDE, Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIEEC)
- Ingrid N'DIAYE, Responsable management produit, éco-conception, Fédération de la Plasturgie

Échanges avec la salle

12 H 30 Fin de l'atelier

Jeudi 21 octobre 2004 – Après-midi

SESSION PLENIERE Intégration de la REP dans l'économie

Animateur : Philippe Leclerc, journaliste

14 h 15 Restitution des temps forts des ateliers

15 h 00 Les enseignements des études de cas en Europe

Virginie ROCHETEAU, Ingénieur, Département Prévention, Recyclage et Organisation des Filières, ADEME

15 h 20 Table ronde : « La REP, opportunité ou risque pour les professionnels du déchet ? »

Avec la participation de :

- **Gérard BENOIST DU SABLON**, Président, PRORECYCLAGE
- **Christian BERTRAND**, Président, Association des Organismes Privés de l'Environnement (ADOPE)
- **Patrice DAUVIN**, Président, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE)
- **Eric FABIEW**, Vice-président, Association des Organismes Privés de l'Environnement (ADOPE)
- **Dominique MAGUIN**, Président, Fédération de la Récupération, du Recyclage et de la Récupération (FEDEREC)
- **Patrick SOUET**, Directeur adjoint, Direction Déchets et Sols, ADEME
- **Hervé VANLAER**, Sous-directeur des produits et des déchets, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Echanges avec la salle

SESSION PLENIERE DE CLÔTURE

16 h 30 Conclusions et clôture officielle de Filières et Recyclage 2004

Serge LEPELTIER, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
(sous réserve de disponibilité)

17 h 00 Fin des journées



Renseignements pratiques

Organisation

Ce colloque est organisé par l'ADEME, avec le soutien du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

en partenariat avec :

- ADELPHE,
- ADIVALOR,
- ALIAPUR,
- CCFA (Comité des Constructeurs Français d'Automobiles)
- COREPILE
- CSIAM (Chambre Syndicale Internationale de l'Automobile et du Motorcycle)
- ECO-EMBALLAGES
- ECOVOLT
- FEDEREC
- FNADE
- SCRELEC

Date et horaires des journées

- Mercredi 20 octobre 2004, de 10 h 00 à 18 h 00
- Jeudi 21 octobre 2004, de 9 h 00 à 17 h 00

Lieu (voir plan d'accès au verso)

Maison de la Chimie

Entrée par le n°28 bis, rue Saint Dominique – 75007 Paris

Tél. : 01 40 62 27 00 – fax : 01 45 55 98 62

www.maisondelachimie.com

Accueil des participants

L'enregistrement, la remise des dossiers auront lieu à la Maison de la Chimie

- **le mercredi 20 octobre 2004 à partir de 8 h 30** (ouverture officielle du colloque à 10 heures)
- **le jeudi 21 octobre 2004 à partir de 8 h 15** (ouverture des ateliers à 9 heures)

Moyens d'accès

- Aéroport : à 30 mn d'Orly et de Roissy-Charles de Gaulle par les navettes aéroports/aérogare des Invalides (Parking Invalides)
- Métro : lignes 8, 12 et 13 – Stations Assemblée Nationale, Solférino, Invalides
- RER : ligne C, station Invalides
- Bus : ligne 63, 69, 83, 93 et 94

Transport

Vous pourrez bénéficier d'une réduction sur le réseau SNCF à condition de présenter, lors de la réservation, le fichet SNCF-Congrès que nous vous adresserons avec votre confirmation d'inscription.

Hébergement

L'hébergement est à votre charge.

Pour faciliter votre recherche, vous pouvez vous adresser à :

Résa 2000 - Tél. : 04 94 95 20 07 - Fax : 04 94 83 86 10 - Mail : resa2000@free.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE SUR

◆ l'organisation, la communication

Evelyne Perréon-Delamette/Cécile Opéron- Tél. : 02 41 20 42 30/42 50 - Fax : 02 41 20 41 98
evelyne.perreon@ademe.fr

◆ l'inscription, le règlement, la facturation

Dominique Weitz - Tél. : 02 41 20 42 34 - Fax : 02 41 20 41 98

Conditions d'inscription

Bulletin d'inscription

Il doit être adressé, dûment complété (*), à :
ADEME - Dominique Weitz - Régisseur de recettes
2, square La Fayette - BP 406 - 49004 Angers Cedex 01
Tél. : 02 41 20 42 34 - Fax : 02 41 20 41 98

(*) Les bulletins incomplets ne donneront pas lieu à confirmation d'inscription.

Date limite d'inscription :

Vendredi 8 octobre 2004

Droits d'inscription

Ils s'élèvent à 400 € par personne nets de taxes (établissement non assujéti à la TVA), et comprennent :

- la participation au colloque des 20 et 21 octobre 2004,
- le dossier du participant,
- les déjeuners et les boissons servies lors des pauses.

Pour les personnes qui souhaitent assister à une seule journée (soit le 20 octobre, soit le 21 octobre), les frais d'inscription s'élèvent à 250 € nets de taxes.

Règlement

Il peut être effectué :

☛ *au comptant :*

- soit par chèque bancaire ou postal joint au bulletin, à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME,
- soit par carte bancaire. Le client est débité dès traitement par l'ADEME du bulletin d'inscription.

Seules les cartes Visa et Euro/Master Card sont acceptées.

Les nom, adresse et signature du titulaire de la carte sont obligatoires.

Le **paiement au comptant** des prestations est **exigé** (par chèque ou par carte bancaire) pour toute **personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français.**

☛ *à réception d'une facture :*

- soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent comptable de l'ADEME,
- soit par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

TP Angers – Code banque : 10071 - Code guichet : 49000 – N° de compte : 00001000206 – Clé 07

N° IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607 – BIC : BDFEFRPPXXX

Virement bancaire en provenance de l'étranger

Les frais de transfert sont à la charge du client.

Bon de commande administratif

Les administrations qui ne pourront joindre le règlement à leur bulletin établiront un bon de commande signé par l'autorité compétente et le règlement s'effectuera à réception d'une facture.

Modification/annulation de l'inscription

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être notifiée par écrit au plus tard le vendredi 8 octobre 2004

Aucun remboursement ou avoir ne pourra être émis après cette date.

Attestation de présence

Votre demande devra être adressée, par courrier ou par fax, à Dominique Weitz (voir coordonnées ci-dessus).

Important

Ces journées ne relèvent pas d'une action de formation. L'ADEME ne sera pas en mesure de répondre favorablement aux demandes de conventions de formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(Veuillez utiliser un bulletin par personne, photocopies acceptées)

Filières et Recyclage 2004

Paris, les 20 et 21 octobre 2004

A retourner avant le vendredi 8 octobre 2004

à ADEME, Dominique Weitz, Régisseur de recettes
2, square La Fayette - BP 406 - 49004 Angers Cedex 01 - Fax : 02 41 20 41 98

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom (en capitales) :

Prénom :

Organisme/société :

Direction/département/service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : E-mail :

Téléphone : Fax :

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription au colloque FILIERES ET RECYCLAGE 2004

Je souhaite m'inscrire

- aux deux journées (20 et 21 octobre 2004) au prix de 400 € nets de taxes par personne
- uniquement à la journée du 20 octobre au prix de 250 € nets de taxes par personne
- uniquement à la journée du 21 octobre au prix de 250 € nets de taxes par personne

J'assisterai aux ateliers suivants (cochez la (les) case(s) de votre choix) :

le 20 octobre après-midi

- VHU
- DEEE (1/2)
- Emballages ménagers et industriels
- Réemploi

le 21 octobre matin

- Pneumatiques usagés
- DEEE (2/2)
- DTQD
- Eco-conception

Mode de règlement

au comptant (obligatoire pour toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français) :

par chèque bancaire ou postal joint à l'ordre du Régisseur de recettes de l'ADEME

par carte bancaire : Visa Euro/MASTER Card

N° de carte : □□□□□□□□□□□□□□□□

Date de fin de validité : mois)/..... (année):

Nom et adresse du titulaire de la carte (obligatoires) :

.....

.....

Signature du titulaire de la carte (obligatoire)

à réception d'une facture :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

par virement à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME - TP Angers - Code banque 10071

Code guichet 49000 - N° de compte 00001000206 - Clé 07

IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607 – BIC : BDFEFRPPXXX

(*) Prix en € nets de taxes (établissement non assujéti à la TVA, exonération accordée par le Ministère du Budget le 15 juillet 1993)

Fait le à

**J'atteste sur l'honneur être habilité (e) à passer commande
Signature et cachet de la société ou de l'organisme (obligatoires)**



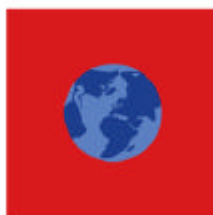
Maison de la Chimie – 28 bis, rue Saint Dominique - 75007 Paris

Métro : lignes 8, 12 et 13 – Stations Assemblée Nationale, Solférino, Invalides

RER : ligne C, station Invalides

Bus : ligne 63, 69, 83, 93 et 94

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Siège social : 2, square La Fayette – BP 406 – 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr